

Formulaire de demande d'autorisation de construire simplifiée

Terrasses couvertes et chauffées - Hiver 2020-2021

Le Conseil d'Etat autorise au moyen d'une procédure allégée pour les établissements publics, la pose d'infrastructures permettant leur couverture, leur fermeture et leur chauffage afin de maintenir l'exploitation de leurs terrasses durant l'hiver.

La législation cantonale sur les constructions offre donc la possibilité de prévoir une procédure simplifiée à la délivrance de telles autorisations. Elle renonce à la mise à l'enquête publique (art. 42 al.3 LC).

Pour de plus amples informations et de précisions, nous vous laissons le soin de consulter la décision du 15 octobre 2020 du Conseil d'Etat, disponible sur notre site internet.

Requérant

Nom	<input type="text"/>	Tél./Portable	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>	E-mail	<input type="text"/>
Rue	<input type="text"/>		
NPA-Localité	<input type="text"/>		

Propriétaire

Nom	<input type="text"/>	Tél./Portable	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>	E-mail	<input type="text"/>
Rue	<input type="text"/>		
NPA-Localité	<input type="text"/>		

Emplacement

Localité	<input type="text"/>	Lieu-dit	<input type="text"/>
Plan Folio no	<input type="text"/>	Parcelle no	<input type="text"/>
Surface	<input type="text"/>		

Service des constructions

Type de réalisation

Type de couverture

Type de chauffage prévu (y compris nombre de chaufferettes)

Annexes à joindre

- Plan de situation (extrait SIT communal)
- Photomontage ou dessin coté

L'autorisation à octroyer par l'autorité compétente est limitée pour une durée déterminée (octobre 2020 à fin avril 2021) et est révoquée en tout temps.

Signatures

Lieu

Date

Requérant(e)

Propriétaire

Approuvé par la Commune

Lieu

Date

Le Président

Le Secrétaire